

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 835

10 mai 2007

SOMMAIRE

Activest-Aktien-Australien	40043	Febex Technique S.A.	40035
Activest-Aktien-Euro	40044	Figae Invest S.A.	40041
Activest-Aktien-Schweiz	40045	Gondburg Real Estate S.A.	40035
Activest-Euro-Cash	40046	GSCConcept Funds	40080
Activest-Euro-Medium-Renten	40043	Helix Investments S.A.	40040
Activest EuropeanBond Spezial	40045	Hill 27 S.A.	40037
Activest-Euro-Renten	40044	Industrial Investments & Participations S.A.	40037
Activest Lux Athos	40044	Internationale Forêt Noire S.A.	40034
Activest Lux DividendProtect 12/2009 ...	40044	Investec GLL Fund Management Company S.A.	40046
Activest Lux EuropeWinner Control 10/2007	40046	Lux Venture Finance S.A.	40039
Activest Lux GlobalProtect 10/2008	40042	Marco Zenner S.à r.l.	40080
Activest Lux GlobalReturn Equity	40043	Marsan Holding S.A.	40040
Activest OptiRent	40045	Maruh Investment Company Holding ...	40042
Activest TotalReturn	40045	Metagest S.A.	40041
Activest-US-Dollar-Cash	40044	Plastichem S.A.	40036
Adco S.à r.l.	40069	Power Investment S.A.	40036
Atlas SICAV - FIS	40043	Quintus Investment S.A.	40040
Boston Mere Property Holdings S.A.	40039	Sailboat Holding S.A.	40034
Bruno Goubet Consultants Sarl	40080	Samgwym Holdings S.A.	40039
Calim International Holding S.A.	40038	Severn Trent Luxembourg Overseas Hol- dings S.A.	40070
Ceylon S.A.	40038	Société Européenne pour le Développe- ment Holding S.A. - SEDEV	40037
Converter Technologies Holding S.A.	40036	Suna	40034
Costamar Finances Holding	40035	Superga Lux S.A.	40042
Covam Holding S.A.	40038	Tower Management Company S.A.	40042
CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l.	40062		
Dropal S.A.	40040		
Europe Finances et Participations S.A. ...	40041		

Sailboat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 44.497.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} 2007 juin à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2005.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007044907/14.

Suna, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 7.939.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 7 juin 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire au Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007044932/755/19.

Internationale Forêt Noire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 21.728.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 mai 2007 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire,
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045810/29/21.

Gondburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 98.657.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 juin 2007 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007044933/696/15.

Febex Technique S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.873.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 mai 2007 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Nominations statutaires,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045808/29/19.

Costamar Finances Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mai 2007 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007044906/755/20.

Power Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 47.477.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juin 2007* à 10.00 heures au siège social de la société et ayant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nominations statutaires;
2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire pour les durées de leurs mandats;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045794/664/14.

Plastichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.457.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *29 mai 2007* à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire,
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes,
6. Nominations statutaires,
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045795/29/22.

Converter Technologies Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 29.847.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der vorzeitigen

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *30. Mai 2007* um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars,
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2006,
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar,
4. Annahme des Rücktritts von einem Verwaltungsratsmitglied und Ernennung seines Nachfolgers,
5. Sonderentlastung an das zurückgetretene Verwaltungsratsmitglied für die Ausübung seines Mandates bis zum Datum seines Rücktritts,
6. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007045798/795/18.

Industrial Investments & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.662.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at the address of the registered office, on *May 29, 2007* at 14.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007045807/534/16.

Société Européenne pour le Développement Holding S.A. - SEDEV, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.298.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le *30 mai 2007* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045805/795/18.

Hill 27 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.448.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *29 mai 2007* à 9.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et de Monsieur Eric Magrini de leur mandat d'administrateur et décharge.
2. Nomination de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et de Madame Céline Bonvalet, employée privée, née le 7 mai 1972 à Evreux (France), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.
3. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.

4. Nomination de la société anonyme FIN-CONTRÔLE S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 42.230, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045809/29/28.

Ceylon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.504.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juin 2007* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007044934/696/15.

Covam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 64.602.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juin 2007* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 mai 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007044936/696/15.

Calim International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 16.181.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le *30 mai 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045797/795/16.

Samgwym Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.933.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 29, 2007* at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Statutory appointments,
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007045804/795/16.

Lux Venture Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.720.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le *30 mai 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045802/795/16.

Boston Mere Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.225.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 29, 2007* at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006,
3. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915,
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
5. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement,
6. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation,
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007045796/795/19.

Dropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.407.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juin 2007* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 11 avril 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045799/795/15.

Helix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 103.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 mai 2007* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045089/1017/15.

Quintus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 101.157.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 mai 2007* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045092/1017/15.

Marsan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.761.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *29 mai 2007* à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

40041

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045811/29/19.

Europe Finances et Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 29.443.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le *30 mai 2007* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045800/795/15.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.788.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 11, 2007* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 10, 2007 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007045801/795/15.

Metagest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.256.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *29 mai 2007* à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

5. Nominations statutaires,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045812/29/19.

Maruh Investment Company Holding, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 6.132.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 29 mai 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge à donner au liquidateur pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2006,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045803/795/15.

Superga Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 juin 2007 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 avril 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007045806/795/15.

Tower Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 48.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007045060/212/10.

(070055414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Activest Lux GlobalProtect 10/2008, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 57.255.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest Lux GlobalProtect 10/2008 eingetragen in Luxemburg wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045083/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest-Aktien-Australien, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest-Aktien-Australien wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045074/250/11.

(070050906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Atlas SICAV - FIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.148.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007044908/216/10.

(070057352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Activest-Euro-Medium-Renten, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest-Euro-Medium-Renten wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045064/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest Lux GlobalReturn Equity, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest Lux GlobalReturn Equity wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045067/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest-Euro-Renten, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest-Euro-Renten wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045071/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest-US-Dollar-Cash, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest-US-Dollar-Cash wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045072/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest Lux Athos, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest Lux Athos wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045073/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest Lux DividendProtect 12/2009, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest Lux DividendProtect 12/2009 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045075/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest-Aktien-Euro, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest-Aktien-Euro wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045076/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest OptiRent, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest OptiRent wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045077/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03901. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest TotalReturn, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest TotalReturn wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045078/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest EuropeanBond Spezial, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest EuropeanBond Spezial wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045079/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest-Aktien-Schweiz, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest-Aktien-Schweiz wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045080/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest-Euro-Cash, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest-Euro-Cash wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045081/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Activest Lux EuropeWinner Control 10/2007, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest Lux EuropeWinner Control 10/2007 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007045082/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Investec GLL Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.490.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of April.

Before undersigned Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) The company GLL HOLDING AG, whose registered office is at Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Germany represented by Maître Jean-Claude Michels, lawyer, residing in L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris, by virtue of a proxy given in Munich on 27 March 2007.

2) The company INVESTEC BANK (UK) LIMITED, whose registered office is at 2, Gresham Street, London EC2V 7 QP, United Kingdom represented by Maître Jean-Claude Michels, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 2 April 2007.

The proxies given, signed ne varietur by the appearing person(s) and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a société anonyme governed by the relevant laws and the present articles of incorporation.

Preliminary Section - Definitions

The following terms shall have the meaning as set out hereafter whenever used herein with initial capital letters:

«Investec Director» means a director nominated by the holder of Investec Shares;

«Investec Share» means a share of par value Euro 50 in the share capital of the Management Company;

«Affiliate» means, in respect of a Person, any Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with, such Person;

«Articles» means the present articles of incorporation.

«GLL Director» means a director nominated by the holder of GLL Shares;

«GLL Share» means a share of par value Euro 50 in the share capital of the Management Company;

«Business Day» means any day when banks in Luxembourg are open for the transaction of normal business;

«Units» means a co-ownership participation in the Fund having the rights and obligations as set out in the Management Regulations belonging to a Shareholder or any of its Affiliate;

«Director» means a director appointed to the Management Company Board in accordance with these Articles or as the case may be a member of the Management Company Board;

«Euro» or «EUR» means the lawful currency of the EU that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community as amended by the Treaty on European Union and as amended by the Treaty of Amsterdam;

«Management Company Board» means the board of directors of the Management Company;

«Management Regulations» means the management regulations governing the Fund;

«Person» means a corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity falling within the concept of an institutional investor within the meaning of the Luxembourg law;

«Share(s)» means the Investec Shares and the GLL Shares and any shares issued in exchange for those shares or by way of conversion or reclassification, and any shares representing or deriving from those shares as a result of any increases in or reorganization or variation of the capital of the Management Company;

«Shareholder» means the holder of Investec Shares and the holder of GLL Shares.

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There is hereby formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become shareholders in future a company in the form of a société anonyme under the name of INVESTEC GLL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Management Company»).

Art. 2. The exclusive purpose of the Management Company is the creation, administration and management of the INVESTEC GLL SPECIAL OPPORTUNITIES REAL ESTATE FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund») as well as the issuance of statements of confirmation evidencing undivided co-ownership interests in the Fund.

The Management Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate assets, proceed to any registrations and transfers in its name on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Management Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds and in accordance with chapter 14 of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investments as amended from time to time.

Art. 3. The Management Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Management Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Management Company after having received shareholders consent.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Management Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Management Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 5. The Management Company's share capital is fixed at one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.00), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) Investec Shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) GLL Shares, each with a par value of fifty Euro (EUR 50.00) per Share.

The two thousand five hundred Shares have all been fully paid in cash.

The share capital may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders of the Management Company adopted in accordance with Article 11 hereof.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the register of Shares, which is held by the Management Company or by one or more persons on behalf of the Management Company. Such register of Shares shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of Shares held by him.

Title III. Dealing in Shares - Transfer of Shares

Art. 6. No Shareholder shall, except with the prior written consent of the other Shareholder:

- pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any Share or any interest in any Share;
- grant an option over any Share or any interest in any Share;
- enter into any agreement in respect of the votes attached to any Share, or
- transfer or dispose any Share or any interest in any Share, other than a transfer or disposal to an Affiliate as provided for in Article 7.

Art. 7. Save as provided under this Article and except as provided for under Article 11 or Article 9 applicable in case of a deadlock situation, no Shareholder shall transfer or dispose of any Share or any interest in any Share.

A Shareholder («transferor») may at any time and subject to approval by the Luxembourg regulatory authority transfer all the Shares held by it to an Affiliate («transferee») in accordance with these Articles and on the following conditions:

- the transferee shall execute a deed in such form as the other Shareholder may reasonably require undertaking to the other Shareholder that it shall observe and be bound by the obligations of a Shareholder under these Articles and that it shall forthwith transfer such Shares back to the transferor (or an Affiliate thereof) for nominal value in the event that it ceases to be an Affiliate of the transferor; and
- the transferor shall continue to be liable, on a joint and several basis with the transferee, in respect of its obligations as a Shareholder under these Articles.

The Management Company may only approve for registration a transfer of Shares carried out in accordance with these Articles.

Each transfer of shares or other rights on shares will have to be inscribed in the register of Shares. Each Shareholder may consult the register of Shares.

Title IV. Deadlock

Art. 8. If the Shareholders or the Management Company Board are unable to arrive at a decision on any matter relating to the Management Company or the Fund by reason of disagreement between themselves then a deadlock shall be deemed to have occurred in relation to the matter.

Whenever a deadlock is deemed to have occurred each Shareholder may within 60 days of the event that has given rise to the deadlock give notice in writing to the other Shareholder that in its opinion there is a deadlock («Deadlock Notice») and identifying the matter over which the parties are deadlocked.

The Shareholders undertake that following service of the Deadlock Notice they shall each use all reasonable endeavours in good faith to resolve the dispute, or, if both Shareholders agree, by submitting the matter to arbitration as described hereafter.

Any matter submitted to arbitration shall be finally settled under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce (the «ICC Rules») in effect as of the date of the arbitration. The place of the arbitration shall be Luxembourg. The language of the arbitration shall be English. The arbitral tribunal shall comprise a panel of three (3) arbitrators, one of whom will be appointed by the holder of Investec Shares and one of whom will be appointed by the holder of GLL Shares. Both arbitrators so appointed should be experienced in the commercial property industry.

The third arbitrator, who shall be appointed by agreement between the arbitrator appointed by the holder of Investec Shares and the arbitrator appointed by the holder of GLL Shares, shall be (i) a member of the Institute of Chartered Accountants of England and Wales or the Chartered Institute of Arbitrators; (ii) experienced in the commercial property industry; and (iii) neither employed by the holder of Investec Shares nor the holder of GLL Shares, nor by any of their respective Affiliates or any of their auditors. The arbitral tribunal shall have the discretion to implement appropriate procedures and organise the proceedings in a manner that facilitates any decision in an expeditious and efficient manner, giving due regard to the rights of the Shareholders to be heard and to be treated equally. The Shareholders agree that the decision entered by any arbitral tribunal shall be final and binding.

Art. 9.

A. TEXAS SHOOT-OUT

If the Shareholders are unable to resolve the deadlock within 30 days from the date the Deadlock Notice is given, then either Shareholder (in this clause 9, the «First Shareholder») may, by notice in writing served on the other Shareholder (in this clause 9, the «Second Shareholder») within 10 Business Days of the expiry of the 30 day period require that the Second Shareholder participate in the auction procedure set out in this clause 9 by serving written notice (the «Auction Notice»). No Auction Notice once served may be withdrawn except with the written consent of the Second Shareholder.

The Auction Notice shall specify a date (being not less than 10 Business Days nor more than 15 Business Days after the date of service of the Auction Notice) (the «Auction Date»), time and place for the auction. The Auction Notice shall

further specify a date (being not less than 10 Business Days not more than 15 Business Days after the date of the auction), time and place for completion of the sale and purchase of the other Shareholder's shares.

Each of the Shareholders shall by the Auction Date submit to an independent third party (whose identity shall be agreed between the Shareholders or in default of agreement within five Business Days of the service of the Auction Notice, to be nominated on the application of either Shareholder by the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales or any person for the time being performing the functions of such official) (the «Auctioneer») sealed bids in agreed form for the other Shareholder's Shares (each such bid, a «Bid») and each Bid shall specify the price which each such Shareholder is prepared to pay per Share for all the Shares of the other Shareholder (the «Auction Price»). The Auction Price specified in a Bid may not be calculated or determined by reference to the Auction Price specified in the other Shareholder's Bid.

Any Bid shall be deemed to constitute an offer on the part of the Shareholder who submits it to purchase all but not part of the other Shareholder's Shares at the Price per Share specified in that Bid.

On the Auction Date:

- (a) if neither Shareholder has submitted a Bid, the Auctioneer shall inform each of the Shareholders of that fact;
- (b) if only one of the Shareholders has submitted a Bid, the Auctioneer shall inform each of the Shareholders of that fact and of the Auction Price which that Bid contains;
- (c) if both Shareholders have submitted Bids, the Auctioneer shall scrutinise the Bids and inform each of the Shareholders which of the Bids contains the higher Auction Price;
- (d) if both Shareholders have made Bids specifying the same Auction Price the Auctioneer shall inform each of the Shareholders of that fact and, unless within a further three Business Days the Shareholders are able to reach agreement as to which of them will sell its Shares to the other (in which case the other shall be deemed to be the Highest Bidder), the provisions of the last section of this clause 9 A. (Texas Shoot-out) shall apply.

If both Shareholders have submitted Bids, the Highest Bidder shall be bound to purchase the other Shareholder's Shares subject only to the receipt of the Auction Price per Share by the other Shareholder.

If one Shareholder does not submit a Bid in accordance with this clause 9, then that Shareholder shall be deemed to have offered to sell its Shares to the Sole Bidder at the Auction Price per Share specified in the Sole Bidder's Bid and the Sole Bidder shall be bound to purchase the other Shareholder's Shares subject only to the receipt of the Price per Share by the other Shareholder.

Any Shares to be sold pursuant to this clause 9 shall be transferred free from any claims, equities, liens and encumbrances whatsoever and with all rights attached to the relevant Shares as at the date of the Auction Notice, but without the benefit of any other warranties or representations whatsoever.

Completion of the sale and purchase contemplated by this clause 9 shall be at the date, time and place specified in the relevant Auction Notice. At completion the transferring Shareholder shall deliver or cause to be delivered to the purchasing Shareholder (or as it may direct) a duly executed transfer or transfers in respect of the transferring Shareholder's Shares in favour of the purchasing Shareholder (or as it may direct) accompanied by the relative share certificates or other documents of title, together with any power or authority under which such transfer or transfers has been executed, against which the purchasing Shareholder shall deliver to the transferring Shareholder a bankers' draft or telegraphic transfer for value on the day of completion for an amount equal to the Auction Price offered by the Highest Bidder (or Sole Bidder) multiplied by the relevant number of Shares being sold. The transferring Shareholder shall do all such other things and execute all such other documents as the purchasing Shareholder may reasonably require to give effect to the sale and purchase of the relevant Shares.

If at the end of this period the Shareholders have not reached agreement pursuant to this clause 9 then the Company shall be put into voluntary liquidation.

B. TAG-ALONG RIGHTS

Any person who makes an offer to buy Shares which would result in it acquiring or increasing its shareholding so as to hold in aggregate over 50% of the Company's issued share capital and shareholder loans (if any) shall be required to make an offer to the holder of the remaining issued Shares in the Company to acquire his Shares and shareholder loans (if any).

The terms of such offer shall be as follows:

- the offer shall be open for acceptance for 30 days; and
- the consideration for each Share shall be the offer price per share triggering this provision together with the shareholder loans (if any) (the «Offer Price»), as determined by a valuer appointed by the Company and confirmed by the Company's auditor at the election of any Shareholder.

C. DRAG-ALONG RIGHTS

To the extent any person (the «Offeree») has acquired or increased its shareholding so as to hold 50% or more of the Company's issued share capital, the remaining Shareholder shall be entitled (but not obliged) to compel the Offeree to acquire its shares (the «Remaining Shareholder Shares») at the Offer Price, as determined by a valuer appointed by

the Company and confirmed by the Company's auditor at the election of any Shareholder by serving a notice on the Offeree (a «Remaining Compulsory Sale Notice»).

The Remaining Shareholder Shares subject to all Remaining Compulsory Sale Notices shall be sold and purchased in accordance with the following provisions:

- within 15 days of the service of the Remaining Compulsory Sale Notice (the «date of sale»), the Remaining Shareholder shall deliver the Shares held by him, with the relevant share certificates (if any), to the Company. On the date of sale, the Company shall pay the Remaining Shareholder (provided that the Offeree has put the Company in the requisite funds as it shall be obliged to do), on behalf of the Offeree, the required consideration for the Remaining Shareholder Shares. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Offeree. The Company shall hold the price as an agent for the Remaining Shareholder without any obligation to pay interest;

- on the date of sale (provided that the Offeree has put the Company in the requisite funds as it shall be obliged to do), the Company shall register the Offeree, as the Shareholder of the Remaining Shareholder Shares, in the share register of the Company;

- if the Offeree has not, by the date of sale, put the Company in funds to pay the required consideration for the Remaining Shareholder Shares, it shall not be permitted to complete the purchase of any Shares in the Company (including those in respect of the proposed acquisition which triggered this provision) and the share certificates (if any) for the Remaining Shareholder Shares shall be returned to the Remaining Shareholder who shall remain the registered holder of the Remaining Shareholder Shares; and

- if a Remaining Shareholder fails to deliver the share certificates (if any) for Remaining Shareholder Shares to the Company by the date of sale, the Board of Managers may authorize any Manager to transfer the relevant Remaining Shareholder Shares on the Remaining Shareholder's behalf to the Offeree to the extent the Offeree has, by the date of sale, put the Company in funds to pay the required consideration for the Remaining Shareholder Shares offered to him. The Managers shall then authorise registration of the transfer. The defaulting Remaining Shareholder shall surrender its share certificate (if any) for the Remaining Shareholder Shares to the Company. On surrender, he shall be entitled to and shall be paid in full (without set off or deduction) the required consideration for the relevant Remaining Shareholder Shares.

Title V. Shareholder meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Management Company shall represent the entire body of Shareholders of the Management Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of Management Company.

Art. 11. The annual general meeting of Shareholders of the Management Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Management Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the third Thursday of the month of September at 11 a.m. Luxembourg time.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the Management Company Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Management Company, unless otherwise provided herein.

Any decision relating to any of the following matters shall require a quorum of all the share capital present or represented and the unanimous approval of the Shareholders:

- amendment of the Articles or of the capital structure of the Management Company or the issue of further Shares or the creation of any options to subscribe for or acquire Shares;

- transfer or disposal of any Share or any interest in any Share by a Shareholder, other than a transfer or disposal to an Affiliate as provided for in Article 7;

- the issue by the Management Company of any debenture or loan stock (whether secured or unsecured) or the creation of any mortgage, charge, lien, encumbrance or other third party right over any of the Management Company's material assets or the giving by the Management Company of any guarantee or indemnity to or becoming surety for any third party (for the avoidance of doubt, this shall not restrict the ability of the Fund itself to borrow or charge its assets);

- the merger, acquisition or winding up of the Management Company;

- any distributions to be made in to the unitholders of the Fund or to the Shareholders;

- the appointment of any additional Director or re-appointment of any Director whose mandate has expired, provided that each Shareholder shall exercise its rights in order to ensure that the persons nominated by the Shareholders from time to time in accordance with Article 13 are appointed.

Each Share is entitled to one vote.

A Shareholder may be represented at any meeting of Shareholders by another person (which does not need to be a Shareholder and which might be a Director). The proxy established to this effect may be in writing or by cable, telegram, facsimile or e-mail transmission.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting.

Art. 12. The general meeting of Shareholders shall be called by the Management Company Board by notices containing the agenda and which will be published as required by law.

The Management Company Board will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of Shareholders provided for by law; in such case the Management Company Board may prepare an additional agenda.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The matters dealt with by the meeting of Shareholders are limited to the issues contained in the agenda (which must contain all issues prescribed by law) as well as to issues related thereto, except if all the Shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of Director(s) or of the auditor, the names of the eligible Director(s) or of the auditors will be inserted in the agenda.

Title VI. Administration

Art. 13. The Management Company shall be managed by the Management Company Board.

The Management Company Board shall at all times be composed of not less than six Directors, who need not to be Shareholders of the Management Company and of whom three shall be Investec Directors and three shall be GLL Directors.

The Directors shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding three years and until their successors are elected and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a Director may seek reappointment.

Each Shareholder may remove a Director nominated by it and nominate a replacement Director by notice in writing to the Management Company Board and the other Shareholder, provided that no Shareholder shall nominate a replacement Director without reasonable prior consultation with the other Shareholder with a view to reaching agreement on the person to be appointed. Each Shareholder undertakes to take such actions (including, without limitation, attending and voting in general meetings) to facilitate the appointment to the Management Company Board of a replacement Director following its nomination by the other Shareholder pursuant to this Article.

At the time of completion of any sale, assignment, transfer or other disposition of the Shares held by a Shareholder (other than to an Affiliate) such Shareholder shall procure the resignation of each Director nominated by it.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders. It is being understood that an Investec Director may only be replaced by a Director nominated by a holder of Investec Shares and that a GLL Director may only be replaced by a Director nominated by a holder of GLL Shares.

Art. 14. The Management Company Board shall choose from among its members a chairman. The chairman of the Board shall be annually elected by all of the Directors for a period of one (1) year on a rotation basis. The chairman shall have no casting vote.

The chairman shall preside at all meetings of the Management Company Board but in his absence or incapacity to act, the Directors present may appoint another Director to act as chairman for the purposes of the meeting.

The Management Company Board may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Company Board and of the Shareholders.

The Management Company Board may from time to time appoint officers of the Management Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Management Company. Officers need not be Directors or Shareholders of the Management Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Management Company Board.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. There shall be at least two meetings per year.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the Management Company Board shall be given to all Directors at least 5 Business Days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Management Company Board.

Any meetings of the Management Company Board will held in Luxembourg or as the case may be from time to time any such other place as indicated in the notice of such meeting.

Any Director may act at any meeting of the Management Company Board by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another Director as his proxy.

Any Director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Management Company Board by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Management Company Board can deliberate or act validly only if at least one Investec Director and one GLL Director are present or represented at a meeting of the Management Company Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented including at least one Investec Director and one GLL Director.

Resolutions signed by all Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

The minutes of any meeting of the Management Company Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Directors.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two directors or by a director together with the secretary or the alternate secretary.

Art. 15. The Management Company Board shall have power to determine the investment policy of the Fund and the course and conduct of the management and business affairs of the Management Company. Any decision taken by the Management Company Board on the investment policy or the investment plan needs to be taken unanimously.

It is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Management Company and of the Fund. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Management Company Board.

Art. 16. The Management Company shall be bound by the joint signature of any two Directors, or by the individual signature of the managing director or by the individual signature of an officer or any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the Management Company Board.

Art. 17. The Management Company Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Management Company (including the right to sign on behalf of the Management Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Management Company, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Management Company Board.

In this respect, the Management Company Board may delegate any management function, including but not limited to, asset management, fund management, property management, custody and accounting activities to one or more service providers.

Art. 18. No contract or other transaction which the Management Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Management Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity, provided that the Management Company obliges itself to never knowingly sell or lend assets of the Fund to any of its directors or officers or any company or firm controlled by them.

In the event that any Director or officer of the Management Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Management Company other than that arising out of the fact that he is a Director, officer or employee or holder of shares or other interests of the counterparty, such director or officer shall make known to the Management Company Board such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such Director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Art. 19. The Management Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Management Company or, at its request, of any other company of which the Management Company is a shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Management Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title VII. Accounting - Distributions

Art. 20. The operations of the Management Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more auditor(s), qualifying as réviseur d'entreprises agréé(s). The auditor(s) shall be elected by the Shareholders

at the annual general meeting of Shareholders for a period which shall end on the day of the following annual general meeting of Shareholders which decides upon the appointment of its (their) successor(s).

Art. 21. The accounting year of the Management Company shall begin on April 1st and shall terminate on March 31st of each year.

Art. 22. From the annual net profit of the Management Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Management Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with Article 5 hereof.

The general meeting of Shareholders shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the Management Company Board to do so.

The Management Company Board may within the conditions set out by law unanimously resolve to pay out interim dividends.

Title VIII. Winding up - Liquidation

Art. 23. In the event of a winding-up of the Management Company decided in accordance with Article 11 hereof, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be physical persons or legal entities and are named by the meeting of Shareholders deciding such winding-up and which shall determine their powers and their compensation.

Title IX. Amendments

Art. 24. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the respect of the quorum and majority requirements provided under Article 11 hereof. To the extent that any contemplated amendment of these Articles of Incorporation might be envisaged by Rule 11 of the UK Listing Rules (the «Listing Rules»), the Shareholders will have due regard to these Listing Rules by seeking to minimise the obligation for the holder of Investec shares to notify its shareholders of or to seek the consent of its shareholders to any such amendment.

Art. 25. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds and, to the extent applicable, the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investments, as amended from time to time.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies are fulfilled.

Transitory disposition

The initial chairman of the Management Company Board shall be Dr. Klaus Wagner, above named.

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Management Company and shall terminate on March 31, 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and Payment

The share capital of the Management Company is subscribed as follows:

1,250 Investec Shares, each with a par value of fifty Euro, subscribed by INVESTEC BANK (UK) Ltd., London,

1,250 GLL Shares, each with a par value of fifty Euro, subscribed by GLL HOLDING AG, Munich.

Evidence of the above payments, totalling one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.00), was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Management Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 4,500.00 Euro.

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of Shareholders, which resolved as follows:

1. The following are elected as Directors for a period ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2008:

Investec Directors:

- Mr Bradley Fried, professionally residing at 2 Gresham Street, London EC2V 7QP, United Kingdom;
- Mr Sam Hackner, professionally residing at 2 Gresham Street, London EC2V 7QP, United Kingdom;
- Dr Klaus M. Wagner, professionally residing at Ohmstrasse 28, D-80802 Munich, Germany;

GLL Directors:

- Mr Gerd Kremer, professionally residing at Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Germany;
- Mr Rainer Göbel, professionally residing at Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Germany; and
- Mr Raffaele Bartoli, professionally residing at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following is elected as independent auditor for a period ending on the next annual general meeting of Shareholders:

- The company ERNST & YOUNG S.A., whose registered office is at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is established at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. In compliance with article 60 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of Shareholders authorises the Board of Directors to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or several of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, surnames, status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société GLL HOLDING AG, dont le siège social est à Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Allemagne, représentée par Maître Jean-Claude Michels, avocat, résidant à L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris, en vertu d'une procuration donnée à Munich, le 27 mars 2007.

2) La société INVESTEC BANK (UK) LIMITED, dont le siège social est à 2, Gresham Street, London EC2V 7 QP, Royaume-Uni, représentée par Maître Jean-Claude Michels, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 2 avril 2007.

Les procurations données, après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué plus haut, ont demandé au notaire qu'il acte les statuts d'une société anonyme gouvernés par les lois applicables et par les présents statuts.

Section préliminaire - Définitions

Les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous dès lors qu'ils apparaissent dans le texte avec leur première lettre en caractère majuscule:

«Administrateur Investec» désigne un administrateur nommé par le titulaire d'Actions Investec;

«Action Investec» désigne une action ayant une valeur nominale de 50,- euros dans le capital de la Société de Gestion;

«Affilié» désigne, à propos d'une personne, toute Personne qui, directement ou indirectement, exerce un pouvoir de contrôle sur, est contrôlée par ou est placée sous le contrôle commun avec cette Personne;

«Statuts» désigne les présents statuts;

«Administrateur GLL» désigne un administrateur nommé par le titulaire d'une Action GLL;

«Action GLL» désigne une action ayant une valeur nominale de 50,- euros dans le capital de la Société de Gestion;

«Jour Ouvrable» désigne tout jour au cours duquel les banques au Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes;

«Part» désigne une participation en co-propriété dans le Fonds et disposant des droits et obligations décrits dans le Règlement de Gestion, et appartenant à un Actionnaire ou à tout Affilié;

«Administrateur» désigne un administrateur nommé au Conseil d'Administration de la Société de Gestion conformément aux présents Statuts ou, si cela peut être le cas, un membre du Conseil d'Administration de la Société de Gestion;

«Euro» or «EUR» désigne la monnaie ayant cours légal dans l'UE qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne tel qu'amendé par le Traité sur l'Union Européenne et par le Traité d'Amsterdam;

«Conseil d'Administration de la Société de Gestion» désigne le conseil d'administration de la Société de Gestion;

«Règlement de Gestion» désigne le règlement de gestion qui régit le Fonds;

«Personne» désigne une société anonyme, une société à responsabilité limitée, un trust, une association, une société immobilière, une association n'ayant pas la personnalité juridique ou tout autre entité légale tombant sous le concept d'investisseur institutionnel au sens de la loi luxembourgeoise;

«Action(s)» désigne les Actions Investec et les Actions GLL ainsi que toutes les actions émises en échange de ces actions ou par voie de conversion ou de reclassement et toutes les actions représentant ou dérivées de ces actions suite à une augmentation, une réorganisation ou une variation du capital de la Société de Gestion;

«Actionnaire» désigne le titulaire d'Actions Investec et le titulaire d'Actions GLL.

Titre I^{er} . Nom - Objet - Durée - Siège Social

Art. 1^{er} . Il est ici constitué par les parties mentionnées ci-dessus et toutes les personnes et entités qui peuvent devenir actionnaires dans le futur, une société sous la forme d'une société anonyme sous le nom de INVESTEC GLL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société de Gestion»).

Art. 2. L'objet exclusif de la Société de Gestion est la création, l'administration et la gestion de INVESTEC GLL SPECIAL OPPORTUNITIES REAL ESTATE, un fonds commun de placement organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»), ainsi que l'émission de déclarations de confirmation mettant en évidence la copropriété indivis des intérêts dans le Fonds.

La Société de Gestion exerce toutes les activités en relation avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle peut, pour compte du Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière ou immobilières, procéder à toute inscription et transfert en son nom et exercer pour le compte du Fonds et des titulaires de parts du Fonds tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs du Fonds. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas exhaustifs mais seulement renseignés à titre déclaratif.

La Société de Gestion peut exercer toutes les activités réputées utiles pour l'accomplissement de son objet social, dès lors qu'elle reste dans les limites de la loi luxembourgeoise datée du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissements spécialisés et conformément aux dispositions du chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif telle que modifiée.

Art. 3. La Société de Gestion est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la Société de Gestion est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion après avoir reçu le consentement des Actionnaires.

Dans le cas où le Conseil d'Administration de la Société de Gestion décide que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, événements qui interféreraient avec les activités normales de la Société de Gestion à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles ; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société de Gestion, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital de la Société de Gestion est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) Actions Investec et mille deux cent cinquante (1.250) Actions GLL, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00).

Les deux mille cinq cents Actions ont toutes été totalement libérées en numéraire.

Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision des Actionnaires de la Société de Gestion adoptée conformément à l'article 11 ci-dessous.

Les Actions sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des Actionnaires, lequel est tenu par la Société de Gestion ou par une ou plusieurs personnes agissant pour le compte de la Société de Gestion. Ce registre des Actionnaires devra mentionner le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe d'Action dont il est titulaire.

Titre III. Opération sur Actions - Cession d'Actions

Art. 6. Sans le consentement préalable et écrit de l'autre Actionnaire, un Actionnaire ne peut pas:

- Donner en gage, hypothéquer ou grever de toute autre manière une Action ou un droit sur une Action;
- Accorder une option sur une Action ou un droit sur une Action;
- Conclure une convention portant sur le droit de vote attaché à une Action; ou
- Transférer ou disposer de toute Action ou tout droit dans toute Action, autres que le transfert ou la disposition d'un Affilié tel que prévu dans l'article 7.

Art. 7. Sauf dans les cas prévus par cet article et sous réserve de ce que prévoit l'article 11 ou article 9 en cas de situation de blocage, aucun Actionnaire ne cède, ni ne dispose d'une Action ou d'un droit sur une Action.

Un Actionnaire («cédant») peut, à tout moment et sous acceptation de l'autorité luxembourgeoise de contrôle, céder toutes les Actions dont il est titulaire à un Affilié («cessionnaire») conformément aux présents Statuts et dans le respect des conditions suivantes:

- Le cessionnaire exécutera un acte passé en la forme qui aura été raisonnablement requise par l'autre Actionnaire, en vertu duquel il s'engage envers l'autre Actionnaire à respecter et à être tenu des obligations incombant à un Actionnaire au regard de ces Statuts et à rétrocéder immédiatement les dites Actions au cédant (ou à un des ses Affiliés) à leur valeur nominale dans l'hypothèse où il cesserait d'être un Affilié du cédant; et

- Le cédant continue à être tenu solidairement responsable avec le cessionnaire de l'exécution des obligations qui lui incombent en sa qualité d'actionnaire en vertu de ces Statuts.

La Société de Gestion peut uniquement approuver l'enregistrement d'une cession d'Actions réalisée en conformité avec les présents Statuts.

Chaque cession d'Actions ou d'autres droits sur des Actions devra être inscrite au registre des Actionnaires. Chaque Actionnaire peut consulter le registre des Actionnaires.

Titre IV. Situation de blocage

Art. 8. Si les Actionnaires ou le Conseil d'Administration de la Société de Gestion ne sont pas capables de prendre une décision portant sur un point relatif à la Société de Gestion ou au Fonds pour cause de mésentente persistante entre eux, on considérera qu'un blocage a eu lieu sur ce point. Lorsqu'un blocage a eu lieu, chaque Actionnaire peut, dans les 60 jours de l'événement qui a donné lieu au blocage, notifier par écrit à l'autre Actionnaire qu'à son avis il y a un blocage («Déclaration de Blocage»), en identifiant la matière à propos de laquelle les parties sont arrivées à cette situation de blocage.

Les Actionnaires s'engagent, que suivant délivrance de la Déclaration de Blocage, à ce que chacun d'entre eux fasse, de bonne foi, tous les efforts raisonnables pour résoudre le conflit, ou, si les deux Actionnaires en conviennent, soumettre l'affaire à arbitrage, comme décrit ci-dessous.

Toute affaire soumise à arbitrage sera définitivement tranchée sur base des Règles d'Arbitrage de la Chambre Internationale de Commerce («Règles de la CIC») en vigueur au jour de l'arbitrage. L'arbitrage a lieu à Luxembourg. La langue d'arbitrage est l'Anglais. Le tribunal arbitral se compose d'un panel de trois arbitres, dont un est nommé par le titulaire d'Actions Investec et un autre par le titulaire d'Actions GLL. Les deux arbitres ainsi nommés devront être expérimentés en propriété industrielle commerciale.

Le troisième arbitre, désigné de commun accord par l'arbitre nommé par le titulaire d'Actions Investec et l'arbitre nommé par le titulaire d'Actions GLL, est (i) un membre de l'Institut des Experts-Comptables qualifiés d'Angleterre et du pays de Galles (Institute of Chartered Accountants of England and Wales) ou de l'Institut des Arbitres qualifiés (Chartered Institute of Arbitrators); (ii) expérimenté en matière de propriété commerciale; (iii) et qui ne soit employé ni par le titulaire d'Actions Investec, ni par le titulaire d'Actions GLL, ni par aucun de leurs Affilié(s) respectifs ou de leurs réviseurs d'entreprises. Le tribunal arbitral a le pouvoir discrétionnaire de mettre en place des procédures adéquates et d'organiser les débats de manière à faciliter une prise de décision rapide et efficiente, tout en respectant le droit des Actionnaires à être entendus et à être traités également. Les Actionnaires conviennent de ce que la décision prise par un tribunal arbitral est définitive et contraignante.

Art. 9.

A. Texas Shoot Out

Si les Actionnaires se révèlent incapables de résoudre une situation de blocage dans un délai de 30 jours à compter de la date de Déclaration de Blocage alors chaque Actionnaire (dans cet article 9, le «Premier Actionnaire») peut, par avis écrit transmis à l'autre Actionnaire (dans cet Article 9, le «Second Actionnaire») dans les 10 Jours Ouvrables suivant l'expiration de la période de 30 jours sus-mentionnée, exiger que le Second Actionnaire prenne part à la procédure de vente aux enchères fixée dans cet Article 9, en lui transmettant un avis écrit (l'«Avis de Vente aux Enchères»). Une fois transmis, un Avis de Vente aux Enchères ne pourra être retiré qu'avec le consentement écrit du Second Actionnaire.

L'Avis de Vente aux Enchères fixe le lieu, l'heure et la date de la vente aux enchères (fixée au moins dix (10) Jours Ouvrables et au plus quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de transmission de l'Avis de Vente aux Enchères) (la «Date de Vente aux Enchères»). L'Avis de Vente aux Enchères mentionne en outre une date (fixée au moins dix (10) Jours Ouvrables et au plus quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la Date de Vente aux Enchères), un lieu et une heure qui marque la fin de la vente et des autres Actions d'Actionnaires.

Endéans la Date de Vente aux Enchères, chaque Actionnaire soumet à une tierce partie indépendante (dont l'identité est convenue entre les Actionnaires ou, à défaut d'accord dans les cinq (5) Jours Ouvrables de la transmission de l'Avis de Vente aux Enchères, nommée sur requête d'un des Actionnaires par le Président à ce moment de l'Institut des Experts-Comptables Qualifiés en Angleterre et au pays de Galles (Institute of Chartered Accountants of England and Wales) ou par toute personne exerçant de telles fonctions à ce moment) (le «Commissaire-Priseur») des offres d'enchères cachetées dans la forme convenue pour les Actions d'autres Actionnaires, si il y en a, de l'autre Actionnaire (chacune d'entre elles constituant une «Offre») et chaque Offre précisant le prix que chaque Actionnaire est prêt à payer par Action pour toutes les Actions détenues par l'autre Actionnaire (le «Prix d'Enchère»). Le Prix d'Enchère précisé dans une Offre ne peut être calculé ou déterminé par référence au Prix d'Enchère spécifié dans l'Offre de l'autre Actionnaire.

Chaque Offre constitue, dans le chef de l'Actionnaire qui l'émet, une offre d'acheter, au prix spécifié, toutes les Actions de l'autre Actionnaire et non seulement une partie de celles-ci au prix par Action spécifié dans l'Offre.

A la Date de la Vente aux Enchères:

- Si aucun Actionnaire n'a fait une Offre, le Commissaire-Preneur en informe chaque Actionnaire;
- Si seul l'un des Actionnaires a fait une Offre, le Commissaire-Preneur en informe chaque Actionnaire et les informe du Prix d'Enchère contenue dans l'Offre;
- Si les deux Actionnaires ont fait des Offres, le Commissaire-Preneur examine les Offres et indique à chaque Actionnaire quelle Offre contient le Prix d'Enchère le plus élevé;
- Si les deux Actionnaires ont fait des Offres proposant le même Prix d'Enchère, le Commissaire-Preneur informe chaque Actionnaire de ce fait et, sauf si les Actionnaires réussissent à se mettre d'accord, dans un délai supplémentaire de trois (3) Jours Ouvrables sur le point de savoir lequel d'entre eux vendra ses Actions à l'autre (auquel cas l'autre est considéré comme le Plus Offrant), et les dispositions de la dernière section de l'article 9 A (Texas Shoot Out) s'appliqueront à ces nouvelles Offres.

Si les deux Actionnaires ont soumis des Offres, le Plus Offrant est tenu d'acheter les Actions de l'autre Actionnaire sous réserve de réception par l'autre Actionnaire du Prix d'Enchère par Action.

Si un Actionnaire ne soumet aucune Offre conforme à cet Article 9, cet Actionnaire est alors présumé avoir offert de vendre ses Actions, à l'Unique Offrant au Prix d'Enchère par Action indiqué dans l'offre de l'Unique Offrant et l'Unique Offrant est tenu d'acheter les Actions de l'autre Actionnaire sous réserve de réception par l'autre Actionnaire du Prix d'Enchère par Action.

Toutes les Actions à vendre conformément à cet Article 9 seront transférées libres de toute revendication, action, privilège et de toute charge quelle qu'elle soit, et avec tous les droits attachés aux Actions concernées, à la date de l'Avis de Vente aux Enchères, mais sans le bénéfice de toute autre garantie ou représentation quelle qu'elle soit.

La vente et l'achat envisagé dans cet Article 9 auront lieu à la date, lieu et heure spécifiée dans l'Avis de Ventes aux Enchères pertinent. Lors de l'exécution, l'Actionnaire cédant effectue ou fait effectuer pour l'Actionnaire acquéreur (ou pour celui qu'il désigne) un (des) transfert(s) en bonne et due forme de ses Actions au profit de l'Actionnaire acquéreur (ou de celui qu'il désigne), accompagnées des certificats y relatifs (si de tels certificats existent) ou de tout autre titre de propriété, en même temps que tout pouvoir ou toute autorité en vertu de laquelle ce(s) transfert(s) a (ont) été exécuté (s), en contrepartie de quoi, l'Actionnaire acquéreur remet à l'Actionnaire cédant un chèque/effet bancaire ou un virement télégraphique avec valeur au jour de l'exécution pour un montant égal au Prix d'Enchère offerte par le Plus Offrant (ou l'Unique Offrant) multiplié par le nombre pertinent d'Actions vendues.

L'Actionnaire cédant accomplit tout autre acte et produit tout autre document pouvant être raisonnablement réclamé par l'Actionnaire acquéreur pour donner effet à la vente et à l'achat des Actions.

Si, à la fin de cette période, les Actionnaires n'ont pas ne sont pas arrivés à un accord, en application de cet Article 9, alors la Société sera mise en liquidation volontaire.

B. Tag-along rights (Droit de suivre le mouvement)

Toute personne qui fait l'offre d'acheter des Actions qui résulte dans l'acquisition ou l'augmentation de son actionariat de telle manière qu'il détienne au total plus de 50% du capital émis de la Société et des prêts d'actionnaire, s'il y en a, doit faire une offre au titulaire des Actions émises restantes dans la Société d'acquiescer ses Actions et les prêt d'actionnaire, s'il y en a.

Les termes d'une telle offre sont les suivants:

- L'offre restera ouverte pour acceptation pendant 30 jours; et
- La rétribution de chaque Action sera l'offre de prix par action déclenchant cette provision avec les prêts d'actionnaire, s'il y en a (le «Prix de l'Offre»), tel que déterminé par un expert nommé par la Société et validé par le réviseur de la Société lors de l'élection de tout Actionnaire.

C. Drag-along rights (Droits d'entraîner)

Dans la mesure où une personne (le «Destinataire de l'Offre») a acquis ou augmenté sa participation de manière à détenir 50% ou plus du capital-actions émis, les Actionnaires Restants devront avoir le droit (mais ne pourront être obligés) à astreindre le Destinataire de l'Offre à acquiescer leurs actions (les «Actions d'Actionnaires Restants») au Prix d'Offre, tel que déterminé par un expert désigné par la Société et accrédité par le commissaire aux comptes de la Société lors de l'élection de tout Actionnaire, en signifiant un avis au destinataire de l'Offre (un «Avis de Vente Obligatoire»).

Les Actions d'Actionnaires restants soumises à tous les Avis de vente obligatoires devront être vendues et acquises en conformité aux dispositions qui suivent:

- lors des 15 jours de service de l'Avis de Vente Obligatoire (la «date de vente»), les Actionnaires Restants devront délivrer à la Société les actions tenues par eux avec les certificats d'actions concernés (s'il y en a). A la date de vente, la Société doit payer aux Actionnaires Restants (à condition que le Destinataire de l'Offre a mis à la disposition de la Société les fonds requis, tel qu'il est tenu de le faire), pour le compte du Destinataire de l'Offre, la considération requise pour les Actions d'Actionnaires Restants. La réception du prix par la Société doit constituer une bonne décharge pour le

Destinataire de l'Offre. La Société doit conserver le prix en tant qu'agent pour les Actionnaires Restants sans obligation de payer un intérêt;

- à la date de vente (à condition que le Destinataire de l'Offre a mis à la disposition de la société les fonds requis tel qu'il est tenu de le faire), la Société devra inscrire le Destinataire de l'Offre ainsi que l'Actionnaire des Actions d'Actionnaires Restants, dans le registre d'actions de la Société;

- si à la date de la vente, le Destinataire de l'Offre n'a pas mis à la disposition de la Société les fonds afin de payer les rémunérations requises pour les Actions d'Actionnaires Restants, il ne sera pas possible de compléter l'acquisition d'Actions de la Société (incluant celles en vertu de l'acquisition proposée qui a déclenché cette disposition) et les certificats d'actions (s'il y en a) pour les Actions d'Actionnaires Restants devront être retournés aux Actionnaires Restants qui devront demeurer les détenteurs enregistrés des Actions d'Actionnaires restants; et

- si un Actionnaire Restant ne délivre pas les certificats d'Actions (s'il y en a) pour les Actions d'Actionnaires Restants à la Société à la date de la vente, les dirigeants pourront autoriser tout gestionnaire à transférer les actions d'Actionnaires concernés, pour le compte des Actionnaires restants, au Destinataire de l'Offre, dans la mesure ou, à la date de la vente, le destinataire de l'Offre place la Société dans les fonds afin de payer les rémunérations requises pour les Actions d'Actionnaires Restants offertes à lui. Les gestionnaires devront alors autoriser l'enregistrement du transfert. Les Actionnaires Restants défailants devront remettre leurs certificats d'actions (s'il y en a) pour les Actions d'Actionnaires Restants à la Société. Lors de la remise, il devra y être autorisé et devra être intégralement payé (sans compensation ni déduction) la rémunération requise pour les Actions d'Actionnaires restants.

Titre V. Assemblées des Actionnaires

Art. 10. Toute assemblée des Actionnaires de la Société de Gestion régulièrement constituée, représente l'ensemble des Actionnaires de la Société de Gestion. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société de Gestion.

Art. 11. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société de Gestion se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société de Gestion ou en un autre lieu, au Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée, le troisième jeudi du mois de septembre à 11.00 heures (heure luxembourgeoise).

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain Jour Ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut avoir lieu à l'étranger, si une telle décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion se trouve justifiée par des circonstances exceptionnelles.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Les quorums et délais requis par la loi s'appliquent à la convocation et au déroulement de l'assemblée des Actionnaires de la Société de Gestion, sauf indiqué autrement dans les présents Statuts.

L'assemblée des Actionnaires ne peut valablement délibérer dans les matières suivantes que si tout le capital est présent ou représenté et avec l'accord unanime des Actionnaires:

- La modification des Statuts ou de la structure du capital de la Société de Gestion, l'émission d'Actions nouvelles ou la création d'options permettant de souscrire ou d'acquérir des Actions;

- Le transfert ou la disposition de toute Action ou de tout droit sur toute Action par un Actionnaire, d'une manière différente que le transfert ou la disposition à un Affilié tel que décrit à l'article 7;

- L'émission par la Société de Gestion d'obligations ou de titres d'emprunt (avec ou sans garantie) ou la création d'hypothèque, charge, lien, privilège ou de tout autre droit accordé à une tierce partie sur un des actifs matériels de la Société de Gestion ou l'octroi par la Société de Gestion de toute garantie ou indemnité à une tierce partie ou encore l'engagement de la Société de Gestion en tant que caution au profit d'une tierce partie (de manière à éliminer tout doute, cette disposition ne limite pas la capacité du Fonds lui-même d'emprunter ou de grever ses actifs);

- La fusion, l'acquisition ou la liquidation de la Société de Gestion;

- Toute distribution devant être faite à tout détenteur de Parts du Fonds ou à tout Actionnaire;

- La nomination de tout Administrateur supplémentaire ou la reconduite d'un Administrateur dont le mandat a expiré, étant entendu que chaque Actionnaire exerce ses droits de manière à s'assurer que les personnes nommées périodiquement par les Actionnaires, conformément à l'article 13, sont bien désignées.

Chaque Action donne droit à un vote.

Un Actionnaire peut être représenté à toute assemblée des Actionnaires par une autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire et qui peut être un Administrateur). La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, télégramme, fac-similé ou e-mail.

Sauf disposition contraire contenue dans la loi ou dans les présents Statuts, lors d'une assemblée des Actionnaires régulièrement convoquée, les décisions sont prises à la majorité simple des votes présents.

Art. 12. L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion par le biais de convocations contenant l'ordre du jour et qui sont publiées dans le respect des exigences légales.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion prépare l'ordre du jour, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des Actionnaires comme le prévoit la loi; dans ce cas, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été tenus informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable ou publication.

Les questions abordées lors de l'assemblée des Actionnaires sont limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui doit contenir toutes les mentions prescrites par la loi) ainsi qu'aux questions y relatives à ces points, excepté si les Actionnaires s'accordent sur un autre ordre du jour. Dans le cas où l'ordre du jour contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs Administrateur(s) ou réviseur d'entreprises, le nom du (des) Administrateurs ou réviseur(s) d'entreprises éligibles est inséré dans l'ordre du jour.

Titre VI. Administration

Art. 13. La Société de Gestion est administrée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion est toujours composé d'au moins six Administrateurs, qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires de la Société de Gestion, trois d'entre eux étant des Administrateurs Investec et trois autres des Administrateurs GLL.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas trois ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un Administrateur peut chercher à se faire ré-élire.

Chaque Actionnaire peut révoquer un Administrateur nommé par lui et nommer un Administrateur remplaçant en le notifiant (en en avisant) par écrit au Conseil d'Administration de la Société de Gestion et l'autre Actionnaire, à condition qu'aucun Actionnaire ne nomme un Administrateur remplaçant sans consultation préalable et raisonnable de l'autre Actionnaire en vue d'arriver à un accord sur la personne désignée. Chaque Actionnaire s'engage à agir (en ce compris assister et prendre part au vote lors des assemblées générales, sans limitation) de manière à faciliter la nomination au Conseil d'Administration de la Société de Gestion d'un Administrateur de remplacement suite à sa désignation par l'autre Actionnaire conformément au présent article.

Au moment de l'exécution d'une vente, cession, transfert ou en tout autre cas de disposition des Actions détenues par un Actionnaire (autre qu'au profit d'un Affilié), cet Actionnaire s'engage à obtenir la démission de chaque Administrateur qu'il a nommé.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de mort, de mise à la retraite ou pour tout autre cause, les Administrateurs restants peuvent se réunir et nommer, par un vote à la majorité, un Administrateur qui occupera le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires. Il est entendu qu'un Administrateur Investec ne peut être remplacé que par un Administrateur nommé par un titulaire d'Actions Investec et qu'un Administrateur GLL ne peut être nommé que par un titulaire d'Actions GLL.

Art. 14. Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion élit un président parmi ses membres. Le président devra être élu annuellement par tous les Administrateurs pour une période d'un (1) an sur base rotative. Le président ne dispose pas d'une voix prépondérante.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration de la Société de Gestion mais, en cas d'absence ou d'incapacité à agir de sa part, les Administrateurs présents peuvent désigner un autre Administrateur pour agir comme président aux fins de cette réunion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Administrateur et qui sera responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de la Société de Gestion et des assemblées des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut périodiquement élire des agents de la Société de Gestion, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents que nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société de Gestion. Les agents ne doivent pas nécessairement être des Administrateurs ou des Actionnaires de la Société de Gestion. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les Statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion. Il y aura au moins deux réunions par an.

Pour toute réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion, un avis de convocation écrit, contenant un ordre du jour qui fixe les points présentant un intérêt pour la réunion, sera remis à tous les Administrateurs au moins 5 Jours Ouvrables avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement par écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Toutes les réunions du Conseil de la Société de gestion se tiendront à Luxembourg ou s'il y a lieu périodiquement à toute autre place tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Un Administrateur peut participer activement à toute réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou encore e-mail, un autre Administrateur comme son mandataire.

Un Administrateur qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion par le biais d'un système de conférence à distance ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. En outre, participer à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion ne délibère et n'agit valablement que si au moins un Administrateur Investec et un Administrateur GLL sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés comprenant au moins un Administrateur Investec et un Administrateur GLL.

Les résolutions signées par tous les Administrateurs seront aussi valides et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être prouvées par lettres, télégrammes, fac-similé ou e-mail.

Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion sont signées par le président ou, en son absence, par un président pro tempore qui préside la réunion en question ou encore par deux Administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou par ailleurs, sont signés par le président ou par deux Administrateurs ou encore par un Administrateur et le secrétaire ou le secrétaire suppléant.

Art. 15. Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement des Fonds ainsi que le cadre et la conduite de la gestion et des affaires de la Société de Gestion. Toute décision prise par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion concernant la politique d'investissement ou le plan d'investissement doit être prise unanimement.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société de Gestion et du Fonds. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Art. 16. La Société de Gestion est liée par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle d'un agent ou de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Art. 17. Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion quotidienne et les affaires de la Société de Gestion (en ce compris le droit de signer au nom de la Société de Gestion) et ses pouvoirs d'accomplir tout acte visant à la réalisation de la politique et de l'objet de la Société de Gestion, à des agents de la Société de Gestion, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

A cet égard, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut déléguer toute fonction de gestion, incluant mais non limité à, la gestion des avoirs, la gestion du fonds, la gestion des biens, et la garde et les activités de comptabilité, à un ou plusieurs fournisseurs de services.

Art. 18. Aucun contrat ou autre engagement que la Société de Gestion pourrait conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou des agents de la Société de Gestion ne détient indirectement un intérêt dans cette autre société ou firme, ou est un administrateur, agent ou employé de telle autre société ou entité légale, à condition que la Société de Gestion s'engage à ne jamais vendre ou louer sciemment des actifs du Fonds à l'un de ses administrateurs ou agents ou encore à une société ou firme contrôlée par celui-ci.

Dans l'hypothèse où un Administrateur ou un agent de la Société de Gestion a un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société de Gestion, autre que celui provenant du fait qu'il est Administrateur, agent, employé ou titulaire d'Actions ou d'autres intérêts du cocontractant, cet Administrateur ou cet agent doit porter à la connaissance du Conseil d'Administration de la Société de Gestion l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un Administrateur ou un agent pourrait y avoir, est rapporté dès la prochaine assemblée des Actionnaires.

Art. 19. La Société de Gestion peut indemniser un Administrateur ou un agent et ses héritiers ou ayant droit, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été Administrateur ou agent de la Société de Gestion ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société de Gestion est actionnaire ou créancier et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de méconduite;

en cas de règlement/de dédommagement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société de Gestion est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis pareille infraction. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre VII. Comptabilité - Distribution

Art. 20. Les opérations de la Société de Gestion et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises qualifiés comme réviseur d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par les Actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommés.

Art. 21. L'année sociale de la Société de Gestion commence le 1^{er} avril et prend fin le 31 mars de chaque année.

Art. 22. Sur le bénéfice net annuel de la Société de Gestion, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire aussi tôt et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société de Gestion comme prévu à l'article 5 des présents ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'article 5 des présents.

L'assemblée générale des Actionnaires décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou commander au Conseil d'Administration de la Société de Gestion de le faire.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut, dans le respect des conditions légales, décider à l'unanimité le paiement d'acomptes sur dividendes.

Titre VIII. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société de Gestion décidée conformément à l'article 11 des présents statuts, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommées par l'assemblée des Actionnaires qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre IX. Modifications

Art. 24. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une assemblée des actionnaires, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévues par l'Article 11 des présents Statuts. Dans la mesure où une modification des Statuts peut être envisagée par la Règle 11 du «UK Listing Rules» (le «UK Listing Rules»), les Actionnaires tiendront compte de ces Listing Rules en cherchant à minimiser l'obligation pour le détenteur d'actions Investec d'informer ses actionnaires ou de chercher l'accord de ses actionnaires à une telle modification.

Art. 25. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont régies conformément à la loi du 10 août 1915 (telle qu'amendée) sur les sociétés commerciales et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, et dans la mesure applicable de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectifs, telle que modifiée de temps à autre.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions énumérées dans l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies.

Dispositions transitoires

Le président du Conseil d'Administration de la Société de Gestion est le Dr. Klaus Wagner, ci-après nommé.

Le premier exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 mars 2008.

La première assemblée générale annuelle sera tenue en 2008.

Souscription et Paiement

Le capital de la Société de Gestion est souscrit tel que suit:

1.250 Actions Investec, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros, souscrites par INVESTEC BANK (UK) Ltd., Londres,

1.250 Actions GLL, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros, souscrites par GLL HOLDING AG, Munich.

Preuve des paiements visés ci-dessus, pour un total de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,00), a été remise au notaire soussigné.

Frais

Les frais qui incombent à la Société de Gestion en raison de sa constitution sont estimés approximativement à la somme de 4.500,00 euros.

Assemblée générale des Actionnaires

Les personnes désignées plus haut, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant dûment convoqués, se sont immédiatement constituées en assemblée générale des Actionnaires, laquelle a pris les résolutions suivantes :

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'Administrateur pour une période se finissant à la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tenant en 2008:

Administrateurs Investec

- Monsieur Bradley Fried, résidant professionnellement au 2 Gresham Street, London EC2V 7QP, Royaume-Uni;
- Monsieur Sam Hackner, résidant professionnellement au 2 Gresham Street, London EC2V 7QP, Royaume-Uni;
- Dr Klaus M. Wagner, résidant professionnellement au Ohmstrasse 28, D-80802 Munich, Allemagne;

Administrateurs GLL

- Monsieur Gerd Kremer, résidant professionnellement au Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Allemagne;
- Monsieur Rainer Göbel, résidant professionnellement au Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Allemagne; et
- Monsieur Rafaele Bartoli, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Est élue comme réviseur d'entreprise agréé pour une période se finissant à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires:

- La société ERNST & YOUNG S.A., dont le siège social est au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est sis au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Conformément à l'Article 60 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée, l'assemblée générale des Actionnaires autorise le Conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en lien avec ceci à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande des personnes susnommées, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: J.-C.Michels, J.-P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, Relation: LAC/2007/4969. - Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007045179/216/899.

(070051879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.158.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the forth of April

Before Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

The company CS GERMAN RETAIL S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Represented by Maître Pierre-Alexandre Delagardelle, lawyer, residing professionally in L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 3 April 2007, and a substitution in this proxy dated 4 April 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of CS HYPERMARKETS NO. 1 S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.00) each.

Art. 6. Capital Amendment. The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10. Redemption of Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

Chapter III.- Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 13. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager. The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General meeting of unitholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V.- Business year, Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

1. Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2007.

2. Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by the company CS GERMAN RETAIL S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

3. Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one hundred ninety Euro (EUR 1,900.00).

4. General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

Ms Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., residing in F-75010 Paris, 110, quai de Jemmapes, France.

In accordance with article 13 of the bylaws, the Company shall be bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office at L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société CS GERMAN RETAIL S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Représentée par Maître Pierre-Alexandre Delagardelle, avocat, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 3 avril 2007, et d'une substitution dans cette procuration datée le 4 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CS HYPERMARKETS NO. 1 S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,00), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par e-mail, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V.- Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

6. Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2007.

7. Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par la société CS GERMAN RETAIL S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

8. Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mil neuf cents Euros (EUR 1.900,00).

9. Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une période indéterminée:

Madame Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., demeurant à F-75010 Paris, 110, quai de Jemmapes, France.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

10. Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. A. Delagardelle, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007. Relation: LAC/2007/4488. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007043910/216/384.

(070056911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Adco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.974.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007039885/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02056. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.032.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SEVERN TRENT FUNDING HOLDINGS LTD, a limited company incorporated under the laws of England and Wales with a registered office at 2297 Coventry Road, Birmingham, B26 3PU and registered with the Companies House under number 6044159 represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15 February 2007. (such proxy to be registered together with the present deed);

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a joint stock company under the name of SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A (société anonyme) which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A. (the «Company») which shall be governed by the Company Law, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Duration. The duration of the Company is unlimited. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the extraordinary general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Registered Office. The Company shall have its registered office in Luxembourg-City in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors shall have the right to set up offices, administrative centres, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors and may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of Shareholders.

In the event that the Board of Directors determines that political, economic or social developments or events of exceptional nature that are likely to affect normal working operations at the registered office or easy communications with places abroad have occurred, threaten to occur or are imminent, the registered office may be declared provisionally transferred abroad, until such time as circumstances have completely returned to normal. Such declaration of the registered office will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer abroad of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations and interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other businesses, enterprises or entities, the acquisition by purchase, subscription, transfer, contribution or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, contribution or otherwise of stock, bonds, debentures, certificates, notes and other securities or instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by way of private placement or public issue to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of security or instrument.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies, businesses, entities or other enterprises in which the Company has any financial or other interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful or appropriate in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform without limitation all commercial, technical and financial or other operations, connected or related directly or indirectly with its purposes in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 5. Capital of the Company. The issued capital of the Company is set at twenty-one thousand GBP (£ 21,000.-) represented by twenty one thousand (21,000) Shares with a nominal value of one GBP (£ 1.-) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

The Company shall not issue fractional shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Shares of the Company. The Shares are in registered form only.

A register of Shareholders will be kept at the registered office of the Company where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. A transfer of registered Shares in accordance with the present Articles of Incorporation shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name one person as the owner of the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so designated. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledger and a pledgee.

The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from every responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a note to this effect to be entered into the register of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of written notification to the registrar.

Upon the request of a Shareholder, certificates recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Directors of the Company or by a delegate of the Board of Directors.

Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 8. Voting rights. Each Share is entitled to one vote at general meeting of Shareholders, unless otherwise provided by law.

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members who need not be Shareholders of the Company (the «Directors»).

The Directors shall be appointed by the general meeting of Shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented and voting for a period not exceeding six (6) years. If no term is indicated in the relevant resolution, the Directors then appointed are appointed for a period of six (6) years; provided however always that any Director may be removed with or without cause (ad nutum) by the general meeting of Shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented and voting at such general meeting of Shareholders. The Directors shall be eligible for re-election.

In the case the vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy by way of cooptation on a provisional basis.

Art. 10. Chairman of the Board, day to day management. The Board of Directors will appoint a chairman among its members (the «Chairman»). The chairman of the Board of Directors will generally preside over all meetings of the Board of Directors and of Shareholders. In the absence of the chairman, either another Director or in case of Shareholder meetings, where no other Director is present an ad hoc chairman elected by the relevant meeting shall chair the relevant Board of Directors' meeting or the general Shareholders' meeting.

The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors, committees or other officers or agents of the Company, who need not be Shareholders. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

The Board may establish committees to or of the Board, appoint the members thereto (which may be Directors but do not have to be) and determine the committees' (if any) powers.

The Board of Directors may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the Board of Directors or a Shareholder, and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, any Director (or by the secretary upon request by the Chairman or any Director). Notice of any meeting shall be given by letter, telegram, telephone, facsimile transmission or e-mail advice to each Director wherever practical eight days before the meeting, except in the case of an emergency or corporate urgency, in which event a twenty-four hours notice shall be sufficient, unless all Board members are present or represented or such convening period has been waived in writing or by fax or telegram or email by the Directors.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

A meeting of the Board of Directors shall be duly quorated only if half of the Board members are present or represented.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by telegram, or facsimile transmission any other Director as his proxy. Any Director may represent more than one of his colleagues. Any Director may also attend in all circumstances a Board meeting by telephone or by way of video conference. Such attendance shall be equivalent to a physical attendance.

A meeting of the Board of Directors may be held in all circumstances by way of conference call or similar means of communications. Such meeting shall be equivalent to a physical meeting.

Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Directors present or represented at the meeting.

The Chairman shall not have a casting vote.

The Board of Directors may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letters, cables or facsimile transmission.

Art. 12. Minutes of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed after their approval by the Chairman and the Secretary (if any).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two Director or by one Director and the secretary (if any).

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the general meeting of Shareholders shall be within the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Binding Signatures. The Company shall be bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole or joint signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 15. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director of the Company shall have a personal interest in any transaction of the Company submitted to the vote of the Board of Directors, conflicting with the interest of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal conflicting interest and shall not deliberate or vote on such transaction. Any such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Art. 16. Directors' indemnification. Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer:

- (i) against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 16.

Art. 17. General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. General meetings of Shareholders are convened by the Board of Directors or by any Shareholder.

The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the thirtieth day of the month of September each year at 11:00 and for the first time in 2008. If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Resolutions at a meeting of Shareholders will be passed only by the unanimous vote of all shares, save for the revocation of board members which shall be passed by a simple majority vote of the shares represented at the relevant meeting.

A Shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a Shareholder.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of Shareholders, the proceedings of the general meeting will be deemed valid even if no notice has been issued beforehand.

In case of a single shareholder, such shareholder exercises the powers of the general meeting. The decisions taken by such single shareholder will be minuted in writing.

Art. 18. Amendment of the Articles of Incorporation. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and voting requirements provided for herein.

Art. 19. Audit of the Company. The audit of the Company's affairs will be carried out by a statutory auditor, unless otherwise provided by law. The auditor shall be elected by the general meeting of Shareholders for a maximum period of six years or until his successor is elected. The auditor shall be eligible for re-election.

Any auditor so elected may be removed with or without cause by the general meeting of Shareholders by the unanimous vote of all shares.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first April of each year and shall terminate on thirty-first March of the following year (except for the year of incorporation which shall begin on the day of incorporation and terminate on 31st March 2008).

Art. 21. Allocation of Results, Legal Reserve. The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the annual results of the Company will be allocated.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in the Articles of Incorporation or as increased or reduced from time to time as provided for therein.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law.

Art. 23. Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of 10th August, 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company.

Art. 24. Law of 10th August 1915. Except as otherwise provided herein the provisions of the Luxembourg Company Law of 10th August 1915, as amended, will apply.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscribers	Number of shares	Aggregate Subscription price (£1.- per share)	Payment £
SEVERN TRENT FUNDING HOLDINGS LTD.	21,000	21,000.-	21,000.-
Total:	21,000	21,000.-	21,000.-

Evidence of the payment of 100% of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are named members of the Board of Directors of the Company for a period ending at the general meeting approving the accounts of 2007:

Name	Address	Date of birth	Place of birth
Michael McKeon	Mandaleigh, 5 Priests' Paddock Knotty Green Beaconsfield Buckinghamshire HP9 1YL	18 october 1956	Glasgow United kingdom
Fiona Brown Smith	The little Rectory Whilton Nothamptonshire NN11 2NU	3 january 1959	Dumfries United Kingdom
Leonard Graziano	950 Camelot Road Furlong, Pennsylvania 18925, USA	19 october 1945	New Jersey USA
David Chester	580 Virginia Drive suite 300, Fort Wahington, PA 19034, USA	1 december 1951	Jacksonville USA
Xavier Pauwels	5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg	12 december 1971	Brussels Belgium
Dominique Robyns	5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg	31 december 1958	Alost Belgium

3. The following person is appointed as statutory auditor of the Company for a term to end at the general meeting resolving on the 2007 accounts:

DELOITTE LUXEMBOURG S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Special provision

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st March 2008.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le seizième jour du mois de février,
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg

A comparu:

SEVERN TRENT FUNDING HOLDINGS LTD, une société anonyme, constituée et régie par la loi anglaise, ayant son siège au 2297 Coventry Road, Birmingham, B26 3PU, enregistrée sous le numéro 6044159 au registre «the Companies House» et représentée par M^e Philippe Prussen, maître en droit, résidant à Luxembourg agissant par mandat daté du 15 février 2007 (lequel mandat est déposé avec le présent document);

La partie comparante a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme, dénommée SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A. (société anonyme), lesquels sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il est constitué par la présente, par le souscripteur et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions d'une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A. (la «Société») régie par la loi sur les sociétés commerciales et par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des bureaux, centres administratifs, succursales ou filiales partout où il l'estimera opportun, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration et peut être transférée à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet de la société. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres transactions, entreprises ou entités, l'acquisition par achat, souscription, transfert, contributions ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange, apport ou de toute autre manière d'actions, obligations, titres d'emprunt, bons de caisse, certificats de dépôts et d'autres valeurs et instruments, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes et exercer son objet à travers des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par placement public ou privé à l'émission d'obligations, de certificats, de titres d'emprunt et de reconnaissances de dette de toute nature de même que tout autre type de valeurs ou instruments.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties, de titres ou par d'autres moyens) à toute société, entreprise, entités ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt financier quelconque ou autre intérêt, ou qui fait partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

En général, la Société peut accomplir sans limitations toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres opérations, directement ou indirectement liées à son activité, dans tous domaines dans le but de faciliter l'accomplissement de son activité.

Art. 5. Capital de la société. Le capital émis par la Société est fixé à vingt et un mille Livres Sterling (£ 21.000,-) représenté par vingt et un mille (21.000) Actions ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) et ayant tous les droits et toutes les obligations décrits dans les présents Statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions conformément à la loi.

La Société n'émettra pas de fractions d'actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer discrétionnairement des paiements en espèces en lieu et place de fractions d'actions.

Art. 6. Augmentation, réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification de statuts.

Art. 7. Les actions de la société. Les actions sont uniquement des actions nominatives.

Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la Société où il sera disponible pour inspection par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ce registre. Un transfert des Actions

nominatives conformément aux présents Statuts est effectué par déclaration de transfert inscrite dans ce registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. La Société peut accepter et inscrire dans ce registre un transfert sur base de correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire

La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par Action. Dans le cas où une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'Action seront tenus de nommer une personne comme étant le propriétaire de l'Action. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à une telle Action jusqu'à ce qu'une telle personne ait été ainsi désignée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageur et un créancier gagiste.

La Société pourra considérer la personne au nom de laquelle sont inscrites les Actions nominatives dans le registre des Actionnaires comme étant le propriétaire unique de telles Actions nominatives. La Société sera complètement libre de toute responsabilité vis-à-vis des tiers pour les opérations portant sur de telles Actions nominatives et sera en droit de considérer comme inexistantes tous droits, intérêts ou prétentions des tiers sur, ou en relation avec les Actions nominatives concernées, à l'exception cependant du droit des tiers de demander l'inscription ou le changement de l'inscription dans le registre de tout droit que ce tiers peut avoir relatif à ces Actions nominatives. Dans le cas où le détenteur d'une Action nominative ne procure pas une adresse à laquelle tous les avis et notices de la Société pourront lui être envoyées, la Société peut permettre qu'une note soit inscrite à cet effet dans le registre des Actionnaires et que l'adresse d'un tel Actionnaire soit considérée comme étant l'adresse du siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre de temps à autre, jusqu'à ce qu'une adresse différente ait été fournie à la Société par cet Actionnaire. L'Actionnaire peut à tout moment modifier l'adresse inscrite sur le registre des Actionnaires par le biais d'une notification écrite au teneur du registre.

A la demande d'un Actionnaire, des certificats attestant l'inscription d'un tel actionnaire dans le registre des Actionnaires, peuvent être émis dans les coupures déterminées par le Conseil d'Administration. Les certificats émis prendront la forme et porteront les légendes et numéros d'identification tels que déterminés par le Conseil d'Administration. De tels certificats doivent être signés de manière manuscrite ou par griffe par deux directeurs de la Société ou par un représentant du Conseil d'Administration.

Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de preuves, garanties et indemnités jugées satisfaisantes par la Société, sous réserve que des certificats endommagés soient remis avant que ne soient délivrés des nouveaux certificats.

Art. 8. Droit de vote. Chaque Action donne droit à un vote aux assemblées générales des Actionnaires, sauf disposition contraire de la loi.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration composé au minimum de trois (3) membres qui n'ont pas besoin d'avoir la qualité d'Actionnaire de la Société (les «Administrateurs»)

Les Administrateurs sont nommés, par l'assemblée générale des Actionnaires statuant à la majorité simple des actions présentes ou représentées et votantes, pour une durée n'excédant pas six (6) ans. Si aucune durée n'est indiquée dans la résolution concernée, les Administrateurs nommés sont alors nommés pour une durée de six (6) ans, étant entendu cependant qu'un Administrateur peut toujours être révoqué avec ou sans raison (ad nutum) par l'assemblée générale des Actionnaires statuant à la majorité simple des Actions présentes ou représentées et votantes à cette assemblée générale des Actionnaires. Les Administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, départ en retraite, de démission, de révocation ou tout autre cause, les Administrateurs restants peuvent provisoirement suppléer à cette vacance par cooptation.

Art. 10. Président du Conseil d'administration, gestion au jour le jour. Le Conseil d'Administration nommera un président («le Président») parmi ses membres. Le Président du Conseil d'Administration présidera généralement toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les assemblées des Actionnaires. En cas d'absence du Président, soit un autre administrateur, soit, dans le cas d'assemblées des Actionnaires où il n'y a pas d'Administrateur présent, un Président ad hoc élu par l'assemblée concernée, devra présider la réunion du Conseil d'Administration concerné ou l'assemblée générale des Actionnaires concernée.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires courantes, à un ou plusieurs Administrateurs, à des comités ou autres membres, ou mandataires de la Société, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de la ou des personnes ainsi nommés.

Le Conseil d'Administration peut créer des comités extérieurs ou dépendants du Conseil d'Administration, en désigner les membres (qui peuvent être mais n'ont pas l'obligation d'être Administrateurs) et déterminer le pouvoir des comités (le cas échéant).

Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire, et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit à la demande du Président ou de tout Administrateur (ou à la demande du secrétaire agissant à la demande du Président ou d'un Administrateur). La

convocation à une réunion pourra être faite par lettre, télégramme, téléphone, fax ou e-mail à chaque Administrateur, si possible huit (8) jour ouvrable avant la réunion, sauf en cas d'urgence ou d'urgence sociétaire auquel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures avant la réunion est suffisante, à moins que tous les membres du Conseil d'Administration ne soient présents ou représentés ou que les Administrateurs aient renoncé, par écrit, par fax, par télégramme ou par e-mail, à un tel délai de convocation.

Des convocations distinctes ne sont pas requises pour les réunions particulières qui se déroulent aux heures et places déterminées dans un programme adopté préalablement par une résolution du Conseil d'Administration.

Une réunion du Conseil d'Administration dispose seulement du quorum nécessaire pour délibérer, si la moitié les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés.

Tout Administrateur peut agir lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre, par télégramme ou par fax, tout autre Administrateur comme son mandataire. Tout Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Tout Administrateur peut aussi assister en toute circonstances à un Conseil d'Administration par téléphone ou par vidéoconférence. Cette manière d'assister à une réunion du Conseil d'Administration est considérée comme équivalente à une présence physique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont seulement adoptées à majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le Président du Conseil d'Administration n'aura pas un vote prépondérant.

Le Conseil d'Administration peut également en toutes circonstances et à tout moment adopter à l'unanimité des décisions au moyen de résolutions circulaires écrites et signées par tous les membres du Conseil, une telle décision sera aussi valable et effective que si elle avait été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures pourront apparaître sur un même document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettres, télégramme ou par fax.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'Administration devra être signé, après approbation, par le Président et le Secrétaire (le cas échéant).

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux peuvent être produits en justice ou en d'autres circonstances devront être signés le Président, deux des Administrateurs ou par l'un des Administrateurs et par le Secrétaire (s'il y en a un).

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou réaliser tous les actes de gestion, de disposition et d'administration dans le cadre de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Signatures engageant la Société. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entité ne sont affectés ou annulés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans une telle société enregistrée ou personne morale, ou en est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société conclue des contrats ou noue des relations d'affaires, ne saurait en raison de ce seul lien avec cette autre société ou entité, être privé du droit de délibérer, et de voter sur ou d'intervenir dans une quelconque matière ayant trait à de pareils contrats ou affaires.

Au cas où un Administrateur de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société soumise au vote du Conseil d'Administration, qui est en conflit avec les intérêts de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir doit faire connaître au Conseil d'Administration ce conflit d'intérêt et ne doit pas délibérer ou voter à propos de cette transaction. Une telle transaction doit être rapportée à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 16. Indemnisation des Administrateurs. Sous réserve des exceptions et limitations indiquées ci-dessous

(i) Toute personne qui est, ou a été Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société est indemnisée par la Société, à concurrence du maximum permis par la loi, de toute responsabilité et dépenses raisonnablement encourues ou déboursées par elle en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure à laquelle elle a été mêlée ou autrement impliquée en sa qualité, présente ou passée, d'Administrateur, de fondé de pouvoir de la Société, de même que de tous montants payés ou exposés à titre de transactions

(ii) Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales et autres, y compris les instances d'appel) en cours ou pendantes; les termes «responsabilités» et «dépenses» incluent sans restriction les honoraires d'avocats, les frais, les amendes, les montants payés à titre d'arrangements et autres dettes.

Aucune indemnisation n'est consentie à un Administrateur ou fondé de pouvoir:

(i) pour la mise en cause de sa responsabilité envers la Société ou ses Actionnaires découlant d'une infraction intentionnelle, de mauvaise foi, de faute grave ou d'imprudance grossière dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction.

(ii) pour tout acte pour lequel il aura été finalement jugé qu'il a agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; où

(iii) en cas de transaction, à moins que cet arrangement n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par le Conseil d'Administration.

Le droit à indemnisation, tel que prévu par le présent article, est autonome et n'affecte pas les autres droits dont un Administrateur ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsiste à l'égard d'une personne ayant cessée d'être Administrateur ou fondé de pouvoir et se transmet aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affectent pas le droit à indemnisation qui peut être accordé par contrat ou autrement par la loi au personnel de la Société y compris aux Administrateurs et aux fondés de pouvoir.

Les dépenses engagées en vu de la préparation et de la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure telles que décrites dans le présent article sont avancées par la Société avant la décision finale, contre l'engagement de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir de rembourser le montant avancé s'il apparaît en définitive qu'il n'avait pas droit à indemnisation en vertu du présent article 16.

Art. 17. Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier les actes concernant les opérations de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration ou par tout Actionnaire.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunira à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit précisé par la convocation à l'Assemblée, le trentième jour du mois de septembre de chaque année à 11:00 heures et pour la première fois en 2008. Si ce jour est un jour férié au Grand Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires sont seulement adoptées à l'unanimité de toutes les Actions, à l'exception de la révocation des membres du Conseil d'Administration qui sera décidée par la majorité simple des votes des Actionnaires présentes ou représentées lors de l'assemblée.

Un Actionnaire peut-être représenté à une assemblée générale des Actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

Si la totalité du capital émis est représenté à l'assemblée générale des Actionnaires, les délibérations de l'assemblée générale des Actionnaires sont considérées comme valable même en l'absence de convocation préalable.

Dans le cas d'un actionnaire unique, cet actionnaire exerce les fonctions de l'assemblée générale. Les décisions prises par cet actionnaire unique devront être écrites.

Art. 18. Modification des statuts. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires selon les quorums et majorités prévus par les présents Statuts.

Art. 19. L'audit de la Société. L'audit des affaires de la Société sera effectué par un commissaire aux comptes, sauf dispositions contraires prévues par la loi.

Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximale de six (6) ans ou jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Le commissaire aux comptes est rééligible.

Tout commissaire aux comptes ainsi élu peut être révoqué avec ou sans motifs par l'assemblée générale des Actionnaires à l'unanimité du vote des Actions.

Art. 20. Exercice comptable. L'exercice comptable de la société commence le premier (1^{er}) avril de chaque année et prend fin le trente et un (31) mars de l'année suivante (sauf pour l'année de la constitution, qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2008).

Art. 21. Répartition des bénéfices, allocation à la réserve légale. L'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, déterminera l'affectation du bénéfice annuel de la Société.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, comme prévus dans les présents Statuts ou augmenté ou diminué de temps à autre comme prévu dans les Statuts

Art. 22. Acompte sur dividendes. La distribution d'acomptes sur dividendes peut-être décidée et payée par le Conseil d'Administration, sous réserve de l'observation des modalités et conditions prévues par la loi.

Art. 23. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera réalisée par des liquidateurs ou par le Conseil d'Administration en exercice, qui sera doté des pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une fois que l'ensemble des dettes, charges et frais de liquidation auront été réglés, le solde éventuel sera payé aux Actionnaires de la Société.

Art. 24. Loi du 15 août 1915. Sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts, les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés telle que modifiée, seront applicables.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été rédigés par la présente partie, la présente partie a souscrit et entièrement libéré les Actions suivantes:

Souscripteurs	Nombres d'actions	Prix de souscription total (£1,- par Action)	Paiement £
SEVERN TRENT FUNDING HOLDINGS LTD.	21.000	21.000,-	21.000,-
Total:	21.000	21.000,-	21.000,-

La preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au le notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, résultant de la présente constitution seront supportés par la Société sont estimés approximativement à trois mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux de 2007.

<i>Nom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Lieu de naissance</i>
Michael McKeon	Mandaleigh, 5 Priests' Paddock Knotty Green Beaconsfield Buckinghamshire HP9 1YL	18 octobre 1956	Glasgow Royaume-Uni
Fiona Brown Smith	The little Rectory Whilton Nothamptonshire NN11 2NU	3 janvier 1959	Dumfries Royaume-Uni
Leonard Graziano	950 Camelot Road Furlong, Pennsylvania 18925, USA	19 octobre 1945	New Jersey USA
David Chester	580 Virginia Drive suite 300, Fort Wahington, PA 19034, USA	1 ^{er} décembre 1951	Jacksonville USA
Xavier Pauwels	5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg	12 décembre 1971	Bruxelles Belgique
Dominique Robyns	5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg	31 décembre 1958	Alost Belgique

3. La personne suivante est nommée comme commission aux comptes de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2007:

DELOITTE LUXEMBOURG S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Disposition spéciale

Le premier exercice social commence à la date de constitution et se termine le 31 mars 2008.

Dont acte est donné, fait et passé à Luxembourg, jour, mois et an qu'en tête des présentes

Le document a été lu à la personne présente, a demandé que l'acte soit rédigé en anglais, cette personne présente de signer le présent original, avec nous, le notaire, comprenant l'anglais.

L'acte, rédigé en anglais est suivi par une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Prussen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 158S, vol. 3, case 6. — Reçu 311,99 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007039330/211/557.

(070035901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Marco Zenner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8065 Bertrange, 4, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 101.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour MARCO ZENNER SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007039868/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01931. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Bruno Goubet Consultants Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3250 Bettembourg, 64, rue Emile Klensch.

R.C.S. Luxembourg B 90.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour BRUNO GOUBET CONSULTANTS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007039863/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01929. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

GSCConcept Funds, Fonds Commun de Placement.

Wir möchten die Anleger darüber informieren, dass auf Beschluss des Verwaltungsrates der AXXION SA mit Wirkung zum 30. April 2007 (Valuta 4. Mai 2007) die Fusion des GSCConcept Funds - Fonds I und des PEH SICAV-PEH Empire stattgefunden hat. Der Teilfonds GSCConcept - Fonds II ist mit Wirkung zum 30. April 2007 (Valuta 4. Mai 2007) in den neu aufgelegten Teilfonds PEH SICAV - PEH EURO PLUS fusioniert worden. Das Verwaltungsreglement des GSCConcept Funds (F.C.P.) tritt mit diesem Datum außer Kraft.

Der geänderte ausführliche Verkaufsprospekt und die vereinfachten Verkaufsprospekte der PEH SICAV sind am Sitz der Gesellschaft kostenlos erhältlich.

Im Mai 2007

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007045084/6206/13.
